PLOUHA
LES FALAISES

Envoyé en préfecture le 29/12/2025
Reçu en préfecture le 29/12/2025
Publié le
ID : 022-212202220-20251215-135_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2025 – N° 135/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de PLOUHA, légalement convoqués le 8 décembre 2025, se sont réunis à L'Espace Hermine sous la présidence de M. Xavier COMPAIN, Maire.

Etaient présents : Xavier COMPAIN, Jean-Marie LEROY, Eva TROEGER, Jean-Luc DORNEMIN, Christine LANCASTER, Jean-Yves GUILLOUET, Danie LE PUT, Michèle LE GUEN, Jean-Michel MORVAN, Françoise PETIT LECLERC, Nathalie LE SCANF, Vanessa CIRICHELLI (arrive à 19 H 07), Ludovic HUON, Didier GHEUX, Roselyne LIBERGE, Ghislaine LE POLÈS MICHEL, Marc LE CHAT, Valérie RUMIANO, Arnaud FICHOU, Gilles ROBIGO, Christèle DAISEY MOGÈRE, Eric DUVAL (quitte la salle à 19 H 55) et Béatrix BAZIN.

Absents excusés : M. Eric DUVAL (donne procuration à Mme Béatrix BAZIN à compter de 19 H 55), M. Joël HEUZÉ, Mme Marie-Odile JAECKERT et M. Christophe JOUAN.

Secrétaire de séance : Madame Danie LE PUT

Conseillers en exercice : 26 - **Conseillers présents :** 23 - **Pouvoirs :** 0 - **Votants :** 23

PARTICIPATION A LA CLASSE A HORAIRES AMÉNAGÉS THÉÂTRE DU COLLÈGE JEAN-LOUIS HAMON

Madame Vanessa CIRICHELLI, Conseillère Municipale déléguée aux écoles, expose à l'assemblée que la classe à horaires aménagés théâtre du Collège Jean-Louis Hamon de Plouha existe depuis 6 ans. Organisée par le conservatoire à rayonnement départemental et financée par Leff Armor Communauté et le Conseil Départemental, elle permet à des jeunes collégiens l'accès à une pratique et des œuvres théâtrales de la 5ème à la 3ème.

Une convention entre les financeurs avait été signée pour la période 2023-2026. Or, le contexte budgétaire et notamment la forte baisse des dotations annuelles au conservatoire de l'état (DRAC Bretagne), la Ville de Saint-Brieuc ne peut seule supporter la hausse du coût. En effet, ce sont 130 000 € qui manquent à l'appel pour finir l'année scolaire.

La Ville de Saint-Brieuc a décidé de maintenir autant que possible les classes CHAT à condition que la coordination consacrée à ce portage puisse être valorisée et facturée à hauteur de 5 000 € par classe, prise en charge par le bloc local (EPCI et commune siège de la classe) à part égale avec le Département, soit 2 500 € chacun.

En ce qui concerne notre bloc local, par un courrier reçu le 27 octobre, le Président de Leff Armor Communauté nous informe que l'investissement annuel représente déjà près de 8 000 € et que cette augmentation ne peut être prise en charge. Il nous demande alors d'endosser l'entière évolution financière demandée.

Considérant la volonté de la Municipalité de maintenir la classe CHAT à Plouha,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention 2023-2026 telle qu'annexé.

Le Maire,

Affiché le :

MAIRIE DE PLOUHA
Côtes-d'Armor

Xavier COMPAIN